

sentiment. La maison Dun et Bradstreet fournit des renseignements renversants qu'on trouve dans le *Financial Post* du 13 février dernier, et qui portent sur les faillites commerciales pour les années 1952 et 1953. On nous dit qu'en 1952 nous avons eu 843 faillites commerciales contre 1,039 en 1953, soit, en pourcentage, une augmentation de 23 p. 100. Mais, ce qui pis est, les faillites dans le dernier trimestre de 1952, se sont chiffrées par 192. Dans le dernier trimestre de 1953 il y en a eu 317, soit une augmentation de 65 p. 100. Le passif de ces maisons en faillite manifeste une situation encore plus grave. En 1952 il atteignait, au total, \$21,823,000. Or, en 1953, il atteignait \$30,704,000, soit une augmentation de 40 p. 100. Mais ici encore nous nous rendons compte que les derniers trimestres de chaque année manifestent une situation encore plus décourageante. Dans le dernier trimestre de 1952 le passif des faillites commerciales a atteint au total, \$4,605,000 contre \$10,325,000 pour le dernier trimestre de 1953, soit une augmentation de 125 p. 100.

Il est dix heures, monsieur l'Orateur; je propose le renvoi de la suite de la discussion à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Cameron, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Demain, nous aborderons la troisième lecture du bill tendant à modifier la loi sur les traitements. Nous reprendrons ensuite le présent débat et, si nous le terminons, nous appellerons les crédits des quatre ministères dont il a été fait mention vendredi soir et nous les réserverons. Nous passerons ensuite à la deuxième lecture du bill tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation ainsi qu'au projet de résolution inscrit au nom du ministre du Travail et, enfin, au Code pénal.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)